



## ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE  
REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

N° : PA 2023- 175

Date :

Mis en ligne le :

06 AVR. 2023

06 AVR. 2023

**Objet : Prorogation arrêté municipal n° PA 2023-155  
Travaux de création de réseau télécom**

**Lieu : Voie d'Angleterre**

**Durée : du 8 au 14 avril 2023**

N° Acte : 6.1

Le Maire de Vitrolles,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2212-1 et suivants ;

**Vu** le code de la voirie routière ;

**Vu** le code de la route et notamment les articles L325-1 et R417-10 ;

**Vu** le code pénal ;

**Vu** l'arrêté municipal N° PA 2023-155 du 24 mars 2023 portant autorisation de travaux jusqu'au 8 avril 2023 ;

**Vu** la demande, en date du 4 avril 2023, de la Société Eiffage Route, sise 4 bis rue de Copenhague à 13745 Vitrolles cedex sollicitant l'autorisation de prolonger les travaux de création de réseau télécom, pour le compte de la DIR 13 jusqu'au 14 avril 2023 ;

**Considérant** la nécessité de régler la circulation et d'assurer la sécurité des riverains sur le territoire de la commune ;

### ARRÊTE

#### Article 1

Les dispositions de l'article 1 de l'arrêté municipal n° PA 2023-155 du 24 mars 2023 sont prorogées jusqu'au 14 avril 2023.

#### Article 2

Les autres dispositions sont inchangées.

#### Article 3

La pré-signalisation, la signalisation réglementaires ainsi que l'affichage du présent arrêté municipal devront être mis en place par le permissionnaire et entretenus à ses frais, 7 jours minimum avant la date de commencement des travaux.

#### Article 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

#### Article 5

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies.

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6**

- Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur Voirie Réseaux Circulation,
- Monsieur le Directeur de la Police Municipale,
- Madame la Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours,
- Métropole Aix-Marseille Provence – Direction de la collecte ménagère,
- Métropole Aix-Marseille Provence – Direction des Transports,
- Vitropole.

**Lalia ATTAF,**  
**Adjointe au Maire**  
Déléguée Gestion des Espaces publics,  
Voirie, Propreté

